



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 35/2020 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23

Votants: 29

Procurations: 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le dix-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 juillet 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AUGOT, BAKER, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

	PROCURATIO	NS NS
Mme MONTAGUD	à	M. BERNES
Mme AGUERRE	à	Mme GUZOU
M. LAJAT	à	M. VIGNERES
Mme ARNAL	à	M. AUGOT
Mme BELABBAS	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. JOUSSEAUME	à	M. ZAMBONI

SECRETAIRE : M. VIGNERES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Composition de la Commission de délégation de service public et de concession (article L.1411-5 du CGCT)

Une commune peut constituer une commission de délégation de service public et de concession à caractère permanent, chargée d'analyser les dossiers de candidatures et de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci.

Il appartient à la commune d'attribuer le contrat à l'opérateur choisi par l'autorité habilitée à le signer sur la base du rapport de la commission.

Pour les communes de plus de 3500 habitants, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer les marchés, et 5 membres de l'assemblée délibérante élus par elle à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Conformément aux dispositions susvisées, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il soit procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants de cette commission.

Ont obtenu 29 voix:

Titulaires:

- ♦ Mathieu VIGNEAU
- ♦ Francine CAIRE
- S Alain PILON
- Aurélie BAKER
- 🤝 Jean-Jacques ZAMBONI

Suppléants:

- ♥ Jérôme VIGNERES
- ♥ Brigitte CAMBOULIVES
- ♥ Denis LAURENS
- ♥ Virgile AUGOT

Envoyé en préfecture le 22/07/2020

Reçu en préfecture le 22/07/2020

Affiché le



ID: 031-213100324-20200717-DEL_35_2020-DE

Les membres, ci-dessus dénommés, ont été désignés pour siéger au sein de la Commission de délégation de service public et de concession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 17 juillet 2020

Le Maire, Michel BEUILLE * 31840